

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES  
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD  
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 11 mars 2024 à 19 h, à la salle du conseil de l’édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents:        Madame la maire  
                              Nathalie Ross  
                              Messieurs les conseillers  
                              Martin Simard  
                              Christian Bernard Oyourou  
                              Luc Gilbert  
                              François Maltais  
                              Hervé Gaudreault

Est absent :            Monsieur le conseiller Jean-Sébastien Naud

Est également présente : Madame Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour; <sup>(4547)</sup>
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024; <sup>(4548)</sup>
4. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
  - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
  - 4.2. Suivi des grands dossiers;
  - 4.3. Prochaine séance;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
  - 6.1. Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord – Approbation des objectifs du plan directeur de l’eau 2024-2034; <sup>(4549)</sup>
  - 6.2. Adoption d’une procédure pour le traitement et le paiement des fournisseurs; <sup>(4550)</sup>
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
  - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de février 2024; <sup>(4551)</sup>
  - 7.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de février 2024; <sup>(4552)</sup>
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
  - 8.1. Ministère des transports et de la mobilité durable – Demande d’installation de barrières anti-suicide; <sup>(4553)</sup>
  - 8.2. Eau potable – Protocole E.S.S.I.D.E.S. (Eau souterraine sous l’influence directe d’une eau de surface); <sup>(4554)</sup>
  - 8.3. Bâtiment d’accueil Place Rodolphe Pagé – Autorisation d’aller en appel d’offres pour la réalisation des plans et devis; <sup>(4555)</sup>
  - 8.4. Stratégie municipale d’économie d’eau potable – Engagement à la tarification volumétrique pour les commerces; <sup>(4556)</sup>
9. DOSSIERS DE L’URBANISME ET DE L’ENVIRONNEMENT :
  - 9.1. Demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ); <sup>(4557)</sup>
  - 9.2. Comité consultatif d’urbanisme – Formation; <sup>(4558)</sup>

10. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;

11. DOSSIERS SALLE DE QUILLES :

11.1. Adoption d’une nouvelle liste de prix; <sup>(4559)</sup>

12. DOSSIERS DE L’AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

12.1. Demande de subvention – Hangar festif 2024; <sup>(4560)</sup>

12.2. Demande de subvention pour l’acquisition d’un chapiteau;

13. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :

13.1.1. Fête nationale du Québec 2024 – Dépôt d’une demande au programme d’assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec; <sup>(4561)</sup>

14. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D’AIDE FINANCIÈRE :

14.1. Comité de Spectacles de Forestville – Demande de soutien financier; <sup>(4562)</sup>

15. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D’ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ :

15.1. Aviateurs.Québec – Renouvellement d’adhésion pour 2024-2025; <sup>(4563)</sup>

16. CORRESPONDANCE;

17. AFFAIRES NOUVELLES;

18. PÉRIODE DE QUESTIONS;

19. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;

20. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE. <sup>(4564)</sup>

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

24-03-4547

Lecture et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard  
APPUYÉ PAR M. François Maltais  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » soit maintenu ouvert.

24-03-4548

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

Séance ordinaire du 8 avril 2024 à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

24-03-4549

Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord –  
Approbation des objectifs du plan directeur de l’eau 2024-2034

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère important de protéger les milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur de l’eau présenté par l’Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord vise à améliorer et maintenir la qualité de l’eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de et adhère à tous les objectifs du plan directeur sous réserve de l’objectif 3.1.5. concernant l’offre d’incitatifs financiers pour l’analyse d’eau des puits.

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil approuve les orientations et les objectifs du Plan directeur de l’eau 2024-2034.

24-03-4550

Adoption d’une procédure pour le traitement et le paiement des fournisseurs

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre en place une procédure visant à encadrer le paiement des fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de fournisseurs désirent recevoir leur paiement par transfert bancaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite conserver la double signature;

CONSIDÉRANT QUE le paiement par transfert bancaire est tout aussi sécuritaire que le paiement par chèque;

CONSIDÉRANT QUE le paiement par transfert bancaire permet de réduire les coûts afférents à l’envoi postal des chèques;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Martin Simard  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adopte la procédure pour le traitement et le paiement des fournisseurs déposée par la direction générale.

24-03-4551

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’accepter la liste des comptes, telle que présentée et d’autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 224 394,24 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de février 2024:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 224 394,24 \$.

24-03-4552

Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’accepter la liste des comptes telle que présentée et d’autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 1 298,98 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois février 2024:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 1 298,98 \$.

24-03-4553

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Demande d’installation de barrières anti-suicide

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une demande de la direction de la Polyvalente des Berges pour l’installation de barrières anti-suicide sur le viaduc de la rue de la Mer;

CONSIDÉRANT QUE les barrières anti-suicide ont prouvé leur efficacité dans les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de cas d’adolescents du niveau secondaire en crise sont répertoriés dans les centres scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le viaduc de la rue de la Mer est un endroit emprunté par les étudiants de la Polyvalente des Berges;

CONSIDÉRANT QUE le viaduc est sous la gestion du ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable une demande pour l’installation de barrières anti-suicide sur le viaduc de la rue de la Mer;

QUE les coûts reliés à l’achat et à l’installation des barrières anti-suicide soient à la charge du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

24-03-4554

Eau potable – Protocole E.S.S.I.D.E.S. (Eau souterraine sous l’influence directe d’une eau de surface)

CONSIDÉRANT les inquiétudes soulevées concernant une possible influence directe de l’eau de surface dans le puits PWB-1;

CONSIDÉRANT QUE la suggestion du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour une telle situation est la réalisation du protocole E.S.S.I.D.E.S.;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du protocole E.S.S.I.D.E.S. assure à la Municipalité le financement dans l’éventualité que le puits PWB-1 soit sous l’influence d’une eau de surface;

CONSIDÉRANT QU’il est préférable qu’une étude hydrogéologique telle E.S.S.I.D.E.S. soit effectuée sur plusieurs saisons avant de construire l’usine de traitement d’eau potable appropriée pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du protocole E.S.S.I.D.E.S. ne seront remboursés par le programme d’infrastructure d’eau (PRIMEAU) qu’à la fin du projet de mise aux normes d’eau potable;

CONSIDÉRANT QU’il serait opportun d’évaluer le besoin d’un financement temporaire pour assumer les coûts du protocole E.S.S.I.D.E.S.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil mandate une firme de consultants pour la réalisation du protocole E.S.S.I.D.E.S. au puits PWB-1;

QUE la direction générale évalue les besoins en financement temporaire dans l’attente du remboursement des coûts par le programme d’infrastructure d’eau (PRIMEAU).

24-03-4555

**Bâtiment d’accueil Place Rodolphe-Pagé – Autorisation d’aller en appel d’offres pour la réalisation de plans et devis**

---

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de plans et devis est essentielle à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis permettent d’obtenir un portrait précis du financement nécessaire pour ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Martin Simard  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à aller en appel d’offres pour la réalisation de plans et devis pour le bâtiment d’accueil Rodolphe-Pagé.

24-03-4556

**Stratégie municipale d’économie d’eau potable – Engagement à la tarification volumétrique pour les commerces**

---

CONSIDÉRANT QUE l’ensemble des coûts reliés à la construction d’une usine de traitement d’eau potable nécessite le soutien du programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU);

CONSIDÉRANT QUE pour avoir accès au financement, la Municipalité doit s’engager à ce qu’un aspect volumétrique soit inclus dans la tarification des services de l’eau des immeubles non résidentiels équipés de compteurs d’eau dès 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil s'engage à inclure dans son règlement de taxation 2025 un aspect volumétrique pour les immeubles non résidentiels équipés de compteurs d'eau;

QUE le directeur des travaux publics s'assure que tous les immeubles non résidentiels soient équipés de compteurs d'eau rapidement afin que la lecture des compteurs puisse débuter au plus tard le premier juin 2024.

QUE les coûts associés à l'achat et à l'installation des compteurs d'eau soient aux frais des usagers.

24-03-4557

**Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été déposée pour le lot 4 343 513 afin de construire une résidence principale sur une partie du terrain familial, située en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain visée par la demande est gratuite pour le citoyen et peut contribuer au développement local;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord avec le projet et que celui-ci respecte les critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la demande tient également compte de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. François Maltais  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 4 343 513 afin de construire une résidence principale sur la partie de terrain située en zone agricole, et quelle transmette cette résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

24-03-4558

**Comité consultatif d'urbanisme - Formation**

---

CONSIDÉRANT QUE l'article 127.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* précise qu'à compter du 1er juin 2024, tous les membres des comités consultatifs d'urbanisme devront suivre une formation portant sur leurs rôles et leurs responsabilités au sein de ce comité dans les trois mois suivant le début de leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE Sandra Guilbert, de l'entreprise Guilbert Urbanisme et responsable du comité consultatif de la Municipalité, offre déjà la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Guilbert Urbanisme a fait une offre de services à 100.00 \$ de l'heure (plus taxes applicables) pour donner la formation aux membres du comité consultatif d'urbanisme des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification cette offre est nettement avantageuse pour la Municipalité par rapport à celle offerte par d'autres entreprises;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’offre de services de l’entreprise Guilbert Urbanisme pour la formation des membres du comité consultatif d’urbanisme soit acceptée pour un montant de 100\$ l’heure (plus taxes applicables) avec un temps estimé maximum de trois heures.

24-03-4559

Adoption d’une nouvelle liste de prix

CONSIDÉRANT QUE la liste de prix de la salle de quilles n’a pas été mise à jour depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu’il y a lieu d’ajuster les tarifs de la salle de quilles vu l’augmentation du coût des services et des fournitures;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a déposé une nouvelle liste de prix au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Martin Simard  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adopte la nouvelle liste de prix déposée par la direction générale.

24-03-4560

Demande de subvention – Hangar festif 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite utiliser le Hangar festif afin de proposer une programmation variée à l’été 2024;

CONSIDÉRANT QU’à l’intérieur du budget 2024, la Municipalité a prévu un montant pour la mise en place d’une programmation au Hangar festif;

CONSIDÉRANT QUE l’implication financière de plusieurs partenaires est essentielle à la mise en place d’un tel projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR M. Martin Simard  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la direction générale à déposer une demande de subvention d’un montant de 10 000 \$ auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre de l’Entente de développement culturel;

QUE le conseil accepte qu’un montant de 3 334 \$ soit réservé pour la programmation du Hangar festif à même le fonds général;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention pour l’acquisition d’un chapiteau

Ce sujet est reporté à la prochaine rencontre.

24-03-4561

Fête nationale du Québec 2024 – Dépôt d’une demande au programme d’assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite déposer une demande dans le cadre du Programme d’assistance financière aux célébrations locales afin d’offrir une programmation riche et variée à ses citoyens pour la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet donnera une opportunité de rassemblement aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec offre une contribution financière pouvant aller jusqu’à 75 % du montant total du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la direction générale à déposer une demande au Programme d’assistance financière aux célébrations locales 2024 d’un montant de 3 750 \$;

QUE soit autorisée une mise de fonds d’un montant maximal de 1 250 \$ provenant du fonds général de la Municipalité;

QUE le conseil autorise la direction générale à signer tous les documents relatifs à la demande d’aide financière.

24-03-4562

**Comité de Spectacles de Forestville – Demande de soutien financier**

---

CONSIDÉRANT QU’une demande de soutien financier a été déposée par le Comité de Spectacles de Forestville pour sa programmation 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager le développement culturel régional;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité privilégie le soutien financier aux entreprises locales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

QUE la direction générale communique avec les responsables du Comité de Spectacles de Forestville afin de leur offrir de présenter la programmation 2024 à l’intérieur du journal municipal.

24-03-4563

**Aviateurs.Québec – Renouvellement d’adhésion pour 2024-2025**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire organiser un rendez-vous des aviateurs à l’été 2024;

CONSIDÉRANT QU’il est avantageux pour la Municipalité de conserver cette adhésion afin d’annoncer l’événement aux aviateurs du Québec et d’ailleurs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Martin Simard  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la direction générale à renouveler l’adhésion 2024-2025 à Aviateurs.Québec pour un montant de 402,41\$ (taxes incluses).

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

24-03-4564

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 19h53.

Signé

Nathalie Ross, maire



Nicole Maltais

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».

